



## Check-up Par Marie-Christine Petit-Pierre

# Piqûre d'abeille, faut-il se faire désensibiliser?

Une piqûre d'abeille ou d'un autre hyménoptère, ça fait mal, ça gonfle. Mais ça passe. Sauf pour les personnes allergiques, une sur vingt environ, là, les choses peuvent se compliquer gravement et aller jusqu'au décès, comme ce fut le cas du radical genevois Peter Tschopp, l'été 2009. Ces issues dramatiques sont heureusement peu nombreuses, trois à quatre par an en Suisse, mais elles seraient évitables si les personnes concernées procédaient à une désensibilisation. Or une étude montre que 60% des praticiens européens estiment eux-mêmes être mal informés sur le sujet. Explications de Lionel Arlettaz, chef de clinique dans le service d'immunologie et d'allergologie, aux HUG.

**Le Temps: Toutes les personnes qui ont de fortes réactions aux piqûres de guêpe ou d'abeille devraient-elles procéder à une désensibilisation?**

**Lionel Arlettaz:** Une réaction locale, même forte, peut être normale car l'organisme

réagit aux produits irritants qui sont dans le venin. Mais certaines personnes développent, après une première piqûre, des anticorps (IgE) qui reconnaissent certaines protéines du venin. Lors d'une nouvelle piqûre, elles peuvent développer une réaction très violente. Si cette réaction est sévère avec, en plus d'un gonflement local et d'une urticaire généralisée, des symptômes respiratoires, digestifs, ou une hypotension artérielle, la désensibilisation par immunothérapie spécifique est indiquée.

**- Y a-t-il des facteurs aggravants?**

- Certaines maladies ou le fait d'être âgé, augmente le risque de souffrir de complications d'une réaction sévère. Des médicaments comme les bêta-bloquants et certains hypertenseurs (IEC) ont également un effet potentiellement aggravant.

**- Comment se passe une désensibilisation, est-ce dangereux?**

- Il s'agit d'injecter sous la peau le venin

responsable de l'allergie, en augmentant très progressivement les doses durant la première phase du traitement. Cela peut se faire en ambulatoire, avec une injection par semaine durant trois à quatre mois, ou en hospitalier, sur une matinée; c'est l'«ultra-rush». Nous préférons cette dernière méthode, car le patient est immédiatement protégé. Ensuite, il faut poursuivre les injections pendant cinq ans, au rythme d'une par mois pendant une année, puis une toutes les six semaines pendant quatre ans. Le patient est toujours surveillé 30 minutes après chaque injection dans le cas, rare, où il présenterait une réaction allergique.

**- C'est long, est-ce vraiment efficace?**

- A 90-95% en ce qui concerne le venin de guêpe et 80-85% pour celui d'abeille. La vaccination répétée induit une modification de la réponse immunitaire au venin. Les mécanismes en jeu ne sont pas encore complètement élucidés, mais ça marche!

**- Quels sont les gestes qui sauvent en cas de réaction allergique sévère?**

- L'injection d'adrénaline intramusculaire. On commence avec des antihistaminiques qui calment les symptômes. Si l'état du patient continue à s'aggraver, il faut administrer de l'adrénaline qui existe sous forme de seringues prêtes à l'emploi. Dans les cas de décès, des études montrent que l'adrénaline n'a souvent pas été administrée, ou après un délai trop long. Des stéroïdes sont aussi prescrits. Ils sont importants, mais efficaces après quelques heures.

**- Certaines fourmis provoquent aussi ces allergies.**

- Ce sont aussi des hyménoptères. Mais les fourmis dont le venin est capable de provoquer des réactions, les «fourmis de feu», n'existent pas en Suisse. A part les abeilles, guêpes et frelons, il y a aussi le bourdon (*Bombus*), dont le venin peut provoquer des réactions allergiques.

► Suite de la page 19

L'idée, selon Vinod Kumar Gupta, n'est pas de breveter le yoga, mais d'empêcher que d'autres ne le fassent. «D'ici à octobre prochain, nous aurons enregistré et filmé 1500 postures», souligne-t-il. L'homme se dit confiant pour la suite. Désormais, quiconque prétendra être le premier à avoir imaginé une posture ou une séquence se verra confronté à la Bibliothèque. «Au vu de notre expérience positive passée, nous pensons que dès que les données sur le yoga seront accessibles, l'attribution erronée de droits à la propriété intellectuelle ne surviendra plus.»

### Bikram, l'inventeur du yoga dans un sauna

Effectivement, la TKDL a permis de voir plusieurs brevets révoqués. Deux cas sont restés dans les mémoires. D'abord l'annulation, en 2001, d'un brevet américain obtenu sur un croisement de riz Basmati. Ensuite, l'annulation pour biopiraterie, en 2005 – et au terme d'un bras de fer long de dix ans qui aura coûté un million de dollars à l'Inde – d'un brevet d'une multinationale sur le margousier, ou *neem*, cet arbre dont les vertus sont vantées par les traités ayurvédiques depuis des millénaires.

L'année dernière, un accord a été signé avec les deux instances qui reçoivent le plus de demandes de brevets au monde: l'Office européen des brevets et le United States Patent and Trademark Office. Depuis, le nombre de demandes de brevets aurait chuté de près de moitié.

A propos, connaissez-vous Mister Bikram? S'il devait y avoir une



Rassemblement de yoga à Central Park. Les Etats-Unis compteraient 12 millions d'adeptes. NEW YORK, 22 JUIN 2010

personne emblématique de la lutte autour du yoga, ce serait lui, cet homme que l'on surnomme «le yogi de Hollywood» ou «la rock star du yoga». Outre-Atlantique, Bikram est vénéré comme un gourou. Les stars – Shirley MacLaine, Madonna, John McEnroe... – l'adorent.

Depuis la Californie, où il s'est installé dans les années 1970, Bikram Choudhuri a fait rayonner le «yoga Bikram», ou «hot yoga»

dans le monde entier. Son yoga consiste pour l'essentiel en 26 postures à pratiquer dans une salle surchauffée, à plus de 40 degrés Celsius. Comme il donne aux gens l'impression d'éliminer des toxines et d'être souples, ce yoga-sauna a conquis beaucoup d'adeptes. Bikram compte d'ailleurs plusieurs écoles dans notre pays. En Suisse romande, la première d'entre elles devrait ouvrir à Genève.

Si les people et le grand public adorent Bikram, l'Inde ne l'apprécie pas. Né à Calcutta, il a été formé par Bishnu Ghosh, frère d'un illustre yogi, Paramahansa Yogananda. Avec un sens des affaires très américain, Bikram a réussi, en 2003, à faire breveter aux Etats-Unis «son» yoga. Depuis, il n'hésite pas à porter plainte contre toute tentative de ce qu'il appelle contrefaçon ou piratage.

Craint-il de perdre ses droits

sur sa méthode? «L'Inde vit dans les nuages, et n'a aucune idée des lois sur le copyright», déclare-t-il dans la presse. Au téléphone, son assistante californienne explique: «Le yoga est comme Dieu, l'air, le feu, l'amour, l'émotion. Il ne peut être breveté par personne, il appartient au domaine public depuis des millénaires.» Oui, mais Bikram n'a-t-il pas lui-même déposé sa méthode? «Bikram a fait breveter sa séquence de yoga. C'est

comme pour une chanson: le copyright couvre la séquence des notes, pas les notes elles-mêmes.»

En Suisse, l'idée de protéger le yoga ne fait pas l'unanimité. Karine, qui s'apprête à ouvrir l'Ecole Bikram à Genève, trouve l'initiative de la Bibliothèque indienne «extraordinaire». Mais elle insiste: «C'est justement pour préserver l'authenticité de sa séquence que Bikram l'a fait breveter. Cela va au-delà des limites de la TKDL.»

Quant à Ioana & Patric Pop, qui dirigent l'Inner City Yoga à Genève, une des grandes écoles de Genève, ils regrettent que l'Inde n'ait commencé à s'intéresser à son patrimoine «qu'à partir du moment où le yoga et les autres disciplines ancestrales ont connu un franc succès à l'étranger».

### Les vrais maîtres et les gloutons

De son côté, Reinhard Gamenthaler, qui enseigne le yoga Kundalini à Berne, jette sur toute l'affaire un regard las. «Je comprends que le gouvernement indien veuille protéger le yoga des démarches gloutonnes de prétendus «maîtres». Mais au fond, ses efforts relèvent de la même fautive idée qui a germé dans la tête de gens comme Bikram Choudhuri, Satyananda Sarasvati, Kali Ray, Iyengar ou d'autres encore, qui ont fait protéger et breveter leurs méthodes pour des raisons financières. Je pense que nous devrions ignorer ces démarches, d'où qu'elles viennent, tant elles sont loin de ce que devrait être le yoga.» A méditer, om.

A. Bt.

# «En 3000 ans, le but est resté le même: éveiller, réunir»

Interview d'Anoula Sifonios, orientaliste, formatrice et enseignante de yoga en Suisse romande

### Rappelez-nous, qu'est-ce que le yoga, à l'origine?

**Anoula Sifonios:** La méditation et la respiration sont les domaines de prédilection des premiers yogis. La deuxième période d'élaboration a lieu autour du tournant du premier millénaire de notre ère. Le «yoga-sûtra» est le grand traité de cette époque: un texte qui en 195 aphorismes, décrit le fonctionnement du mental. La posture est pour la première fois explicitement mentionnée dans deux aphorismes. Mais il faudra attendre l'émergence de l'âge tantrique vers le IVe siècle, troisième phase d'élaboration, pour que le corps

soit vraiment mis en lumière. Les yogis réalisent que tout état mental se produit d'abord dans le corps. Il va y avoir déploiement de pratiques physiques, posturales et purificatrices, décrites dans des textes comme la «Hatha-yoga-pradipikâ».

**- Est-ce que le yoga a beaucoup évolué?**

- Il y a une vraie continuité dans les 3000 ans d'histoire du yoga. Le but ultime est resté le même: s'éveiller, connaître sa véritable nature, équilibrer le corps et l'esprit par la réunion – c'est le sens du mot yoga – des divers constituants de l'être. Chaque

tempérament ou sensibilité peut y puiser de l'inspiration, que l'on soit attiré par les pratiques physico-énergétiques tantriques ou par la purification du mental classique. Pour l'Inde, tout est sanâtana dharma, la loi éternelle qui, avec un regard toujours neuf, cherche à expliquer le monde.

**- Concrètement, comment le yoga se transmet-il?**

- A l'origine, l'enseignement était individuel, l'élève devant pratiquer et exercer ce que le maître transmettait. En Occident, on a vite commencé à donner des cours collectifs. Ce qui est curieux, c'est qu'en retour, l'Inde

s'est elle aussi mise à proposer des cours de groupe! Certains courants ont gardé l'accent sur l'enseignement individuel.

**- Quand le yoga a-t-il commencé à être institutionnalisé?**

- Ce terme n'est pas tout à fait approprié. A l'époque moderne, le yoga connaît un essor et un foisonnement extraordinaires. La prestance du yogi Swami Vivekananda au Parlement des religions à Chicago en 1893 fait connaître l'Inde et le yoga au public occidental. Et puis, le XXe siècle a connu un très grand yogi, Krishnamacharya. Il a formé nombre de professeurs de yoga célèbres

aujourd'hui: Iyengar, Pattabhi Jois, Desikachar, Shrikrishnamacharya... Krishnamacharya n'a pas enseigné la même chose au cours de ses cent années de vie et cela, conjugué à la personnalité des enseignants qu'il a formés, a donné lieu à un certain nombre de courants. Mais si les approches et les accents divergent, il y a aussi une grande unité dans le yoga. C'est-à-dire que l'on peut transmettre les mêmes postures dans l'esprit du yoga, malgré diverses colorations qui ne gênent pas du tout l'Inde, où on a l'habitude que le même enseignement soit adapté et transmis d'une multitude de façons. C'est

un contexte généralement très tolérant.

**- Que vous inspire ces brevets et marques déposées?**

- La tradition du yoga – et toute la philosophie indienne – s'inscrit dans l'idée que les individus sont au service d'une sagesse millénaire. La créativité est possible du moment que l'on respecte l'esprit du yoga. En revanche, clamer quelque chose comme sien est contraire à l'attitude qui consiste à transmettre un enseignement universel et atemporel. Les mouvements «trade mark» sont des déviations modernes. **Propos recueillis par Albertine Bourget**